

## DOSSIER DE PRÉSENTATION

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

## TRAVAUX FORESTIERS

**SESSION 2023**

Lieu de formation : **Institut Saint Joseph**  
26 avenue André Chénier  
11300 LIMOUX  
[www.saintjoseph-limoux.com](http://www.saintjoseph-limoux.com)

Contacts : **Henri Goguet-Chapuis**  
☎ 06 70 76 05 86

Email : [henri.goguet-chapuis@cneap.fr](mailto:henri.goguet-chapuis@cneap.fr)

**Institut Saint Joseph - Groupe EPAG Formation professionnelle**

26, avenue André Chénier 11300 Limoux  
Tél : 04 68 74 60 00  
[www.saintjoseph-limoux.com](http://www.saintjoseph-limoux.com)

Établissement privé sous contrat avec l'État



# SOMMAIRE

## **ACTIVITÉS ET RÉFÉRENTIELS ..... 2**

I.	Identification des emplois .....	2
II.	Fiche descriptive d'activités .....	2
III.	Référentiel de certification .....	4

## **ORGANISATION PÉDAGOGIQUE..... 5**

IV.	Organisation de l'action de formation .....	5
V.	Étalement de la formation .....	5
VI.	Structure de l'évaluation en unités capitalisables .....	5
VII.	Public ciblé.....	5
VIII.	Pré-requis .....	5
IX.	Positionnement et sélections .....	5
X.	Formation et handicap .....	6
XI.	Délai de rétractation.....	6
XII.	Dispositions financières .....	6
XIII.	Rémunération .....	6
XIV.	Matériels et équipements pédagogiques .....	6
XV.	Intervenants .....	6
XVI.	Résumé du référentiel d'emploi .....	7
XVII.	Ruban pédagogique et modules de formation.....	7
XVIII.	Taux de satisfaction des sessions précédentes .....	7
XIX.	Validation des Acquis par l'Expérience (VAE).....	7
XX.	Emploi du temps prévisionnel alternance centre/entreprise.....	8

## **STAGES EN ENTREPRISE ..... 9**

XXI.	Objectifs du stage .....	9
XXII.	Organisation.....	9
XXIII.	Entreprises d'accueil.....	9
XXIV.	Suivi .....	9

# ACTIVITÉS ET RÉFÉRENTIELS

## I. Identification des emplois

L'ouvrier qualifié en travaux forestiers est un salarié employé par des entrepreneurs de travaux forestiers, des exploitants forestiers, des propriétaires forestiers, des industries papetières, des scieurs ou leur société d'approvisionnement, les coopératives forestières, l'Office national des forêts ...

Dans le cas particulier de la récolte des bois il peut être tâcheron salarié, c'est-à-dire avoir des contrats de coupe auprès de différents employeurs.

L'ouvrier qualifié en travaux forestiers effectue son travail sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, mais de manière autonome. Le degré de spécialisation de ses tâches et l'organisation du travail est fonction de la taille et du type d'entreprise qui l'emploie.

Dans l'exécution de ses tâches, il doit respecter les réglementations en vigueur, organiser son travail ; il est donc amené à prendre des décisions. Ses tâches varient selon qu'il réalise des travaux de sylviculture ou de bûcheronnage.

Tous les travaux de l'ouvrier qualifié en travaux forestiers devront prendre en compte la dimension environnementale dans le cadre de la gestion durable des forêts.

Le code ROME (Répertoire officiel des métiers et des emplois) identifie les emplois suivants :

- Code A 1201 : Bûcheronnage et élagage
- Code A 1203 : Entretien des espaces verts
- Code A 1205 : Sylviculture
- Code A 1101 : Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière

## II. Fiche descriptive d'activités

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste, de l'ensemble des activités de l'employé(e) titulaire de l'emploi. Elles sont écrites avec le pronom personnel "Il", "Elle" étant indifféremment une femme ou un homme.

### 1 - Organisation du travail

- Il prend connaissance de la fiche de chantier
- Il prend les consignes et au besoin les fait expliciter
- Il prend connaissance du programme de la journée ou de la semaine établi par le responsable
- Il localise le chantier à partir d'indications géographiques
- Il prend en compte, suivant les consignes de son responsable, la réglementation et, le cas échéant, les cahiers des charges s'appliquant au travail, à la sécurité, à la protection de l'environnement
- Il s'informe sur les conditions de réalisation de l'activité et prend connaissance des risques professionnels éventuels et des mesures préventives à prendre en compte dans le Document Unique d'Évaluation des Risques
- Il achemine le matériel ou le réceptionne, le prépare, et vérifie son état de marche
- Il se munit des consommables et du petit matériel de réparation nécessaire pour minimiser les interruptions de chantier
- Il s'assure de la présence des matériels et équipement de sécurité
- Il prend les premières dispositions en cas d'accident du travail
- Il évalue sa production journalière et organise son travail en conséquence

### 2 - Préparation et remise en état des chantiers

- Il participe à la visite du chantier et prend connaissance des particularités d'accès à la parcelle et des clauses d'exploitation
- Il effectue le balisage du chantier
- Il réalise des travaux de nettoyage, de débroussaillage
- Il remet en état le chantier et les abords après travaux (opérations manuelles)

### 3 - Entretien du matériel

- Il procède au nettoyage, à la vérification et au rangement des différents matériels, équipements et produits utilisés
- Il met en œuvre les techniques d'affûtage
- Il assure l'entretien courant et les petites réparations
- Il effectue les réglages en fonction du travail à réaliser
- Il trie et collecte les déchets issus de son activité conformément à la réglementation en vigueur dans le respect de l'environnement

### 4 - Réalisation de travaux

#### 4.1 - Mise en œuvre de travaux sylvicoles

- o Préparation des sols et mise en place des peuplements
  - Il réalise le débroussaillage des parcelles avant plantation, avec un tracteur équipé d'un broyeur ou girobroyeur
  - Il peut assurer le travail du sol avec différents outils tractés

- Il peut réaliser le jalonnement, le piquetage ...
- Il prépare les plants et les met en terre suivant un schéma d'implantation
- Il met en œuvre les différentes techniques de plantation ou de semis
- Il procède à la fertilisation, aux amendements et à l'application de produits phytopharmaceutiques
- o Entretien des peuplements
  - Il identifie les végétaux de son espace d'intervention, y compris la végétation sauvage protégée et les espèces invasives
  - Il effectue des dégagements de peuplements, manuellement ou mécaniquement, de façon sélective pour favoriser les essences-objectifs
  - Il effectue le dépressage pour optimiser la croissance des tiges d'avenir
  - Il effectue des travaux de débroussaillage, notamment de sécurité contre les incendies
  - Il installe ou applique des dispositifs de protection contre les gibiers
  - Il effectue l'élagage et la taille de formation
  - Il réalise les soins culturaux courants
  - Il effectue des cloisonnements culturaux et d'exploitation
  - Il réalise des travaux de premières éclaircies

#### **4.2 - Mise en œuvre de travaux de bûcheronnage**

- o Préparation des chantiers de bûcheronnage
  - Il repère les arbres martelés
  - Il peut sélectionner les arbres à abattre ou à conserver, en fonction des consignes reçues
  - Il peut estimer le volume de bois sur pied
  - Il évalue le niveau de difficulté de l'abattage lié à l'arbre ou à l'environnement
- o Réalisation des opérations d'abattage
  - Il choisit l'ordre d'abattage en fonction des trajectoires de chutes prévisibles
  - Il exécute les travaux préparatoires à l'abattage
  - Il réalise l'abattage en utilisant les techniques adaptées aux situations et aux objectifs
  - Il dirige ou corrige la chute de l'arbre en situation difficile
- o Réalisation des opérations de façonnage
  - Il réalise la couronne de débardage (parement de culée), arase les nœuds et ébranche l'arbre
  - Il réalise le tronçonnage en préservant la qualité des bois
  - Il met en œuvre des découpes standardisées en fonction de la destination des bois et de leur valorisation potentielle
  - Il apprécie la qualité et la valeur des produits façonnés, les classe et les trie en vue de faciliter le débardage
  - Il peut numéroter et procéder au cubage des produits
  - Il peut assurer l'empilage

### **5 - Activités susceptibles d'être exercées par des salariés selon l'entreprise et les configurations locales d'emplois**

- Il participe au débardage à l'aide de câbles
- Il conditionne le bois de chauffage
- Il participe à la production de plaquettes forestières
- Il participe à un chantier d'élagage en qualité « d'homme de pied »
- Il récolte des graines d'essences forestières et conditionner les semences
- Il réalise ou entretient des petits ouvrages et équipements forestiers
- Il réalise ou entretient des voies de circulation en milieu naturel
- Il réalise, pose et entretient des équipements d'accueil du public en milieu naturel
- Il prépare met en place des dispositifs de lutte contre l'érosion,
- Il exécute des travaux d'entretien ou de préservation des milieux naturels (travaux spécifiques de génie écologique)
- Il exécute des travaux d'entretien aux abords d'infrastructures spécifiques
- Il peut réaliser des opérations d'entretien d'espaces verts

### **6 - Communication**

- Il réalise les enregistrements relatifs à son travail, au suivi des chantiers, des consommables et aux équipements sur les supports prévus à cet effet
- Il rend compte à son responsable des activités et des observations réalisées
- Il alerte le responsable ou le spécialiste en cas d'aléa ou d'anomalie
- Il alerte les secours en cas d'accident
- Il fait valider par le supérieur avant exécution les changements de programme et les décisions en cas d'incident, d'anomalie ou d'aléa
- Il informe l'utilisateur ou le client quant aux travaux qu'il réalise
- Il peut participer à des réunions de chantier
- Il peut contribuer à l'accueil et l'accompagnement dans l'entreprise ou le service de nouvelles personnes
- Il peut proposer des améliorations pour optimiser le travail lors des chantiers
- Il participe aux activités de la vie sociale ou professionnelle de la structure

### III. Référentiel de certification

Le CAPa est constitué de 3 Unités Capitalisables du domaine général (UC G) et de 4 Unités Capitalisables du domaine professionnel (UC P) dont une Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi (UCARE).

UC G 1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	
CG 1.1 - Prendre position vis-à-vis d'une situation à caractère social et civique.	Épreuve 1
CG 1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.	Épreuve 2
UC G 2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	
CG 2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle.	Épreuve 2
CG 2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.	Épreuve 3
UC G 3 - Interagir avec son environnement social	
CG 3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.	Épreuve 2
CG 3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif.	
UC P 1 - Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture	
CP 4.1 - Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers.	Épreuve 4.1
CP 4.2 - Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers.	Épreuve 4.2
UC P 2 - Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel	
CP 5.1 - Réaliser des opérations d'abattage.	Épreuve 5.1
CP 5.2 - Réaliser des opérations de façonnage.	
UC P 3 - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations	
CP 6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et des équipements.	Épreuve 5.1
CP 6.2 - Réaliser des travaux de réparations simples.	Épreuve 5.2
UCARE - Effectuer des travaux d'interventions sur la ripisylve	
CP 7.1 - Organiser le chantier en fonction de la configuration, du contexte et du cahier des charges.	Épreuve 6
CP 7.2 - Effectuer des travaux d'entretien ou d'aménagement des berges de rivière.	

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

### IV. Organisation de l'action de formation

L'action de formation est prévue du lundi 27 mars au vendredi 22 décembre 2023\* à l'Institut Saint Joseph  
26, avenue André Chénier – 11300 Limoux.

Elle est organisée pour un effectif prévisionnel de 8 stagiaires.

Le parcours moyen de formation a une durée de 1225 h dont 875 h en centre de formation et 350 h en entreprise. Cette durée pourra faire l'objet d'un ajustement à la hausse ou à la baisse dès le positionnement et à tout moment du parcours.

Pour les périodes en centre de formation, les cours en salle se déroulent du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 sur la base de 35 heures par semaines. Pour les travaux pratiques, les visites, les stages en entreprise, les horaires peuvent être décalés plus tôt dans la matinée.

### V. Étalement de la formation\*

Centre de formation	Nombre de semaines	Entreprise	Nombre de semaines
Du 27/03/2023 au 02/06/2023	10	Du 05/06/2023 au 16/06/2023	2
Du 19/06/2023 au 11/07/2023	3,5	Du 12/07/2023 au 28/07/2023	2,5
Fermeture du centre du 31/07/2023 au 14/08/2023			
		Du 16/08/2023 au 08/09/2023	4
Du 11/09/2023 au 06/10/2023	4	Du 09/10/2023 au 20/10/2023	2
Du 23/10/2023 au 22/12/2023	9		
Total	875 heures	Total	350 heures

### VI. Structure de l'évaluation en unités capitalisables

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est un diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture (Code RNCP 25091) délivré selon la modalité des unités capitalisables.

**L'obtention de l'intégralité des 6 UC et de l'UCARE (8 épreuves au total) est indispensable pour la délivrance du diplôme. Le stagiaire dispose de 5 ans pour réunir toutes les UC.**

Les épreuves s'étaleront sur les deux dernières semaines de formation. Les sujets des épreuves sont donnés dès la rentrée. Pour chaque épreuve du domaine général, le stagiaire doit réaliser un travail, éventuellement le présenter au groupe, puis l'expliquer en entretien oral face à un formateur. Pour chaque épreuve du domaine professionnel, le stagiaire doit réaliser une activité professionnelle significative puis expliciter sa pratique à l'oral face à un formateur (le maître de stage ayant donné son appréciation).

Toutes les épreuves se font donc à l'oral avec l'aide d'un support préalablement préparé.

### VII. Public ciblé

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible aux demandeurs d'emploi.

### VIII. Pré-requis

Savoir lire et écrire, goût pour le travail physique en extérieur.

Bonnes aptitudes physiques, vaccinations à jour, visite médicale préalable.

Un test d'évaluation des connaissances de base en français et mathématiques sera effectué.

### IX. Positionnement et sélections

Le stagiaire doit préalablement contacter et faire valider son projet par l'un des prescripteurs de la Région : MLI, Pôle emploi, CIDFF, Cap emploi, Conseiller d'insertion des Départements ... Le stagiaire ne peut intégrer la formation sans la fiche prescripteur. Le candidat est ensuite convoqué à une information collective.

La sélection se fait sur dossier et entretien de motivation. Au cours de cet entretien, le candidat doit présenter :

- son parcours professionnel antérieur,
- ses besoins et ses attentes en matière de formation,
- son projet professionnel.

\* Dates susceptibles de modification en fonction du nombre de participants

## X. Formation et handicap

Pour les personnes bénéficiant d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), Madame Géraldine DARDANNE (geraldine.dardanne@cneap.fr), référente handicap se tient à la disposition des stagiaires pour leur accueil et si besoin, la mise en place d'un projet d'accompagnement personnalisé.

## XI. Délai de rétractation

A compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

## XII. Dispositions financières

Le coût de la formation, soit en moyenne 10 416 € par stagiaire, est pris en charge par la Région Occitanie et l'Europe. Aucune participation financière n'est demandée au stagiaire.

## XIII. Rémunération

Dans la limite des places rémunérées disponibles, le stagiaire ne percevant pas l'allocation d'aide au retour à l'emploi pourra durant sa formation, s'il respecte les conditions d'attribution, bénéficier d'une rémunération versée par la Région Occitanie et de la prise en charge de sa protection sociale dès lors que la dite formation est agréée par la Région au titre de la rémunération.

Les sommes versées, à ce titre, feront l'objet de retenues proportionnelles à la durée des absences non justifiées.

Les périodes d'interruption de la formation au-delà de 15 jours dans l'année et celles de fermeture administrative du centre de formation donnent lieu à des retenues conformément aux dispositions de la partie VI, livre III du Code du Travail et à un maintien de rémunération de 8 jours par période d'1 an (Circulaire N°857 du 30 mars 1979).

En cas d'abandon du stage sans motif légitime ou de renvoi pour faute lourde, le stagiaire pourra être amené à rembourser à la Région l'ensemble des sommes perçues au titre de sa rémunération et des sommes versées au titre de la protection sociale. Quel que soit le motif de sortie de la formation avant son terme, le stagiaire reste redevable du trop perçu du mois en cours.

Chaque demi-journée de formation en centre ou en entreprise fait l'objet d'un émargement de présence. Toute absence non justifiée (arrêt de travail, mariage, naissance d'un enfant ...) entraîne une retenue proportionnelle sur la rémunération.

Le Règlement d'Intervention de la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (n°CR 08-06/214 et 1/06-767) est consultable sur place, une copie peut être demandée au format PDF.

## XIV. Matériels et équipements pédagogiques

La liste du matériel ci-dessous n'est pas exhaustive. Ce matériel peut être utilisé de façon commune avec les autres formations.

- 12 tronçonneuses et 6 débroussailleuses Stihl
- et/ou Husqvarna professionnelles,
- Atelier de mécanique,
- Tracteur forestier et remorque à grappin,
- Bois privés, sur le château de Baudrigue,
- Salles informatiques (accès Internet, logiciels bureautiques et de gestion...),
- Logiciel de simulation d'engin de débardage,
- CDI, gymnase, salle de musculation,
- Minibus

## XV. Intervenants

Noms	Domaines d'intervention	Qualifications
GOGUET-CHAPUIS Henri	Bureautique, mathématiques, français et communication, examens, bilans et suivi des stagiaires, techniques de recherche d'emploi	Ingénieur en agriculture Responsable de formation, habilité UC
CASTAGNAS Patrick	Sylviculture, biologie, physique, chimie, hygiène et santé	Licence Biologie écologie BTSA Gestion forestière
FAURE Bruno	Abattage, façonnage, ergonomie, sécurité, organisation et conduite de chantier, mécanique terrain, formation Sauveteur Secouriste du Travail	Formateur SST Licence de géographie option aménagement de l'espace BTSA Gestion forestière, habilité UC
CHANUT Matthieu	Sylviculture, environnement professionnel, abattage, façonnage, ergonomie du travail, sécurité.	BTSA Gestion forestière
OLIVE Gilles	Sylviculture, filière bois, l'entreprise de travaux forestiers, entretien de ripisylve, faune, chasse et pêche, vie sociale et professionnelle Droit du travail et protection sociale	Maîtrise aménagement de l'espace BTSA Gestion forestière
TAILHAN Didier	Entretien et maintenance du matériel, mécanique en atelier	BP REA
ROUSSEL Jean-Paul	Abattage, façonnage, ergonomie, sécurité, mécanique terrain, conduite tracteur forestier	BEPA Production forestière Exploitant agricole, propriétaire forestier
SANCHEZ Éric	Hygiène et santé, ergonomie du travail, sports et endurance	Licence STAPS
DARDANNE Géraldine		Référente handicap



## **XVI. Résumé du référentiel d'emploi**

### Objectifs de compétences acquises à la sortie

A l'issue de la formation, le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole Travaux forestiers est capable de :

- réaliser les travaux de sylviculture-reboisement (ouvrier forestier) et d'exploitation forestière (bûcheron),
- réaliser les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières,
- assurer la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillage, élagage, balivage ...),
- participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, mais aussi à l'aménagement de structure d'accueil du public,
- réaliser les opérations d'abattage et de façonnage des arbres,
- répondre à des impératifs de production (délais, volume de bois coupé ...) en appliquant les règles de sécurité et dans le respect de l'environnement,
- travailler en interactivité avec les engins forestiers présents sur le chantier,
- préparer et réussir son intégration professionnelle.

## **XVII. Ruban pédagogique et modules de formation**

N°	Intitulé du module	UC	Durée	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	Sécurité et premiers secours	G2	21 h					S	S				
2	Biologie végétale et botanique	P1	70 h					S	S				
3	L'écosystème forestier, respect de l'environnement	P1	28 h					S	S				
4	Sylviculture et méthodes culturales	P1	35 h					S	S				
5	L'abattage petits diamètres	P2	49 h					S	S				
6	L'abattage gros diamètres	P2	49 h					S	S				
7	Façonnage des feuillus	P2	28 h					S	S				
8	Façonnage des résineux	P2	28 h					S	S				
9	Valorisation des produits	P2	21 h					S	S				
10	Techniques d'empilage et de débardage	P2	21 h					S	S				
11	Mesures de la production	P2	14 h					S	S				
12	Traitement des rémanents	P2	14 h					S	S				
13	Prévention des incendies	P1 à P4	21 h					S	S				
14	Entretien des berges	P4	35 h					S	S				
15	Techniques sylvicoles	P1	35 h					S	S				
16	Mécanique et entretien du matériel	P3	35 h					S	S				
17	Initiation à la conduite d'engins forestiers	-	21 h										
18	La filière bois, acteurs économiques, institutionnels	G3	35 h					S	S				
19	Hygiène, santé, maladies professionnelles	G2	21 h					S	S				
20	Vie sociale et professionnelle	G1 G3	56 h										
21	Communication	G1 G3	70 h					S	S				
22	Mathématiques pratiques	G1	70 h					S	S				
23	Informatique bureautique	G1	35 h										
24	Ergonomie, gestes et postures	G2	42 h					S	S				
25	Techniques de recherche d'emploi	G3	21 h										

S : Mise en pratique lors du stage en entreprise

## **XVIII. Taux de satisfaction des sessions précédentes**

En moyenne sur les années précédentes, plus de 80% des candidats qui se présentent aux évaluations finales obtiennent leur diplôme.

La note de satisfaction globale est de 4/5

100% des stagiaires qui terminent cette formation la recommandent.

## **XIX. Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)**

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole Travaux forestiers est accessible par le biais de la VAE pour les personnes ayant exercé, en continu ou non, pendant une durée cumulée d'au moins un an, des activités salariées, non salariées ou bénévoles, leur permettant de justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme.

Pour tout renseignement complémentaire, nous contacter ou consulter la documentation sur notre site internet.

## XX. Emploi du temps prévisionnel alternance centre/entreprise\*

mars 2023		avril 2023		mai 2023		juin 2023		juillet 2023		août 2023		septembre 2023		octobre 2023		novembre 2023		décembre 2023	
M	1	S	1	L	1	J	1	S	1	M	1	V	1	D	1	M	1	V	1
J	2	D	2	M	2	V	2	D	2	M	2	S	2	L	2	J	2	S	2
V	3	L	3	M	3	S	3	L	3	J	3	D	3	M	3	V	3	D	3
S	4	M	4	J	4	D	4	M	4	V	4	L	4	M	4	S	4	L	4
D	5	M	5	V	5	L	5	M	5	S	5	M	5	J	5	D	5	M	5
L	6	J	6	S	6	M	6	J	6	D	6	M	6	V	6	L	6	M	6
M	7	V	7	D	7	M	7	V	7	L	7	J	7	S	7	M	7	J	7
M	8	S	8	L	8	J	8	S	8	M	8	V	8	D	8	M	8	V	8
J	9	D	9	M	9	V	9	D	9	M	9	S	9	L	9	J	9	S	9
V	10	L	10	M	10	S	10	L	10	J	10	D	10	M	10	V	10	D	10
S	11	M	11	J	11	D	11	M	11	V	11	L	11	M	11	S	11	L	11
D	12	M	12	V	12	L	12	M	12	S	12	M	12	J	12	D	12	M	12
L	13	J	13	S	13	M	13	J	13	D	13	M	13	V	13	L	13	M	13
M	14	V	14	D	14	M	14	V	14	L	14	J	14	S	14	M	14	J	14
M	15	S	15	L	15	J	15	S	15	M	15	V	15	D	15	M	15	V	15
J	16	D	16	M	16	V	16	D	16	M	16	S	16	L	16	J	16	S	16
V	17	L	17	M	17	S	17	L	17	J	17	D	17	M	17	V	17	D	17
S	18	M	18	J	18	D	18	M	18	V	18	L	18	M	18	S	18	L	18
D	19	M	19	V	19	L	19	M	19	S	19	M	19	J	19	D	19	M	19
L	20	J	20	S	20	M	20	J	20	D	20	M	20	V	20	L	20	M	20
M	21	V	21	D	21	M	21	V	21	L	21	J	21	S	21	M	21	J	21
M	22	S	22	L	22	J	22	S	22	M	22	V	22	D	22	M	22	V	22
J	23	D	23	M	23	V	23	D	23	M	23	S	23	L	23	J	23	S	23
V	24	L	24	M	24	J	24	L	24	J	24	D	24	M	24	V	24	D	24
S	25	M	25	J	25	S	25	M	25	V	25	L	25	M	25	S	25	L	25
D	26	M	26	V	26	M	26	M	26	S	26	M	26	J	26	D	26	M	26
L	27	S	27	V	27	J	27	J	27	D	27	M	27	V	27	L	27	M	27
M	28	V	28	D	28	M	28	V	28	L	28	J	28	S	28	M	28	J	28
M	29	S	29	L	29	M	29	S	29	M	29	V	29	D	29	M	29	V	29
J	30	D	30	M	30	V	30	D	30	M	30	S	30	L	30	J	30	S	30
V	31	L	31	M	31	M	31	L	31	J	31	S	31	M	31	V	31	D	31

\* Dates susceptibles de modification en fonction du nombre de participants

## **XXI. Objectifs du stage**

L'objectif du stage est de faire découvrir les différents métiers de la forêt au travers de l'entreprise (travaux forestiers, travaux sylvicoles, aménagements, élagages ...) ainsi que l'approfondissement de la pratique des travaux forestiers, notamment l'abattage-façonnage.

La pratique professionnelle réalisée en entreprise est évaluée au cours d'entretiens oraux avec un formateur à l'aide de fiches de chantier renseignées en entreprise. L'avis du maître de stage est sollicité.

## **XXII. Organisation\***

Le stage en entreprise se déroule sur 10 semaines en quatre parties, du 05 au 16 juin, du 12 au 28 juillet et du 16 août au 08 septembre, du 09 au 20 octobre 2023.

Ce découpage permet au stagiaire de connaître plusieurs entreprises différentes et de diversifier les activités.

## **XXIII. Entreprises d'accueil**

Les entreprises d'accueil sont par exemple :

- des établissements publics et organisations professionnelles : Office National des Forêts, Chambre d'Agriculture, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, CRPF, COSYLVA, Syndicats forestiers, Syndicat Mixte Aude Centre, Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, Scieries, Mairies...
- des entreprises de travaux forestiers, propriétaires et exploitants forestiers parmi lesquels (liste non exhaustive) :

Acrocimes Sud, Acrotaille, Actiforest, Arbo Paysage, Arbres Paysages Forêts, ARF, Au pas de l'arbre, BELHADJ Saïd, BIAUTOP, BOTOTO Medhi, CASTILLO Ilan, CEPEDA Cyril, ELAG'11, ELISABELAR Marc, GEKKO, JUVE Georges, INARD Bois, MATELLY Jérôme, MAUGARD Bois, La-haut, Le Parchemin, LOPES José, QUEHEN Marc, RUFFAT Richard, Serpe, TESSARO Romain, VERTEK ...

Le centre se réserve un droit de regard sur le choix de l'entreprise par le stagiaire en fonction du type d'entreprise, du type de chantiers réalisés, des conditions de travail et notamment de sécurité, et de la personnalité du maître de stage.

## **XXIV. Suivi**

Suite à un entretien avec le maître de stage et après entente sur le travail demandé au stagiaire :

- signature de la convention de stage,
- remise d'une note d'accompagnement.

En cours de stage :

- Le stagiaire réalise des tâches en situation professionnelle, il en note les points importants sur une fiche de chantier, le maître de stage donne son appréciation sur le travail du stagiaire.
- Chaque stagiaire fait l'objet d'au moins une visite en entreprise avec entretien avec le maître de stage. Cette visite fait l'objet d'une fiche de suivi.

En fin de stage :

Réunion de bilan avec les maîtres de stage avec analyse du travail réalisé par le stagiaire.